



SYADEN

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

GUIDE DES MISSIONS DU SYADEN

L'ensemble des collectivités et intercommunalités du département adhère au SYADEN, en sa qualité de syndicat d'énergies en charge du service public de l'énergie et de l'aménagement numérique du territoire dans l'Aude.

Il réalise et soutient, au quotidien, des actions se diffusant sur l'ensemble de son territoire, dans le cadre d'un portage mutualisé et équilibré au profit de ses membres.

Il agit notamment dans les domaines :

- de la distribution d'énergie électrique,
- de l'éclairage public,
- des télécommunications,
- des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- de la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables,
- de la maîtrise des consommations d'énergie et de la mutualisation des certificats d'économie d'énergie.

Ses missions vous sont présentées dans ce guide, vous trouverez également des informations sur www.syaden.fr ou auprès des services du SYADEN.



LE SYADEN,

UN OUTIL D'EXPERTISE MUTUALISÉ

Le SYADEN agit dans plusieurs domaines, les services qu'il propose vous sont présentés dans le présent guide, organisé par couleurs :

01

La Direction des Territoires gère les réseaux d'électricité, les infrastructures des réseaux secs, les bornes de recharge, et accompagne les collectivités dans la gestion de la performance de l'éclairage public.

Territoires

02

La Direction de l'Aménagement et des Usages du Numérique déploie le Très Haut Débit et la téléphonie mobile.

Aménagement Numérique

03

La Direction de la Transition énergétique accompagne les collectivités dans la sobriété énergétique, gère leurs achats d'énergies et encourage la maîtrise territoriale du développement des énergies renouvelables.

Transition Énergétique

ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE

PAR SECTEURS TERRITORIAUX

Le SYADEN est organisé en secteurs territoriaux, garantissant un équilibre géographique de la gouvernance territoriale :



Les 6 secteurs territoriaux du SYADEN :

- **CMN** • Carcassonnais Montagne Noire
- **GN** • Grand Narbonne
- **PA** • Pyrénées Audoises
- **LM** • Lauragais Malepère
- **LX** • Limouxin
- **LC** • Lézignanais Corbières

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ UN SERVICE ESSENTIEL POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le SYADEN est le groupement de collectivités organisateur du service public de l'électricité dans l'Aude.

Il est le propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et il assure la maîtrise d'ouvrage partagée des investissements sur celui-ci avec le gestionnaire du réseau Enedis. C'est également un acteur local de la lutte contre la précarité énergétique.

L'ÉLECTRICITÉ, UNE COMPÉTENCE HISTORIQUE

EN PRATIQUE

Le SYADEN négocie et contrôle la bonne application du cahier des charges de concession, conclu avec Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs sociaux et réglementés historiques.

Aussi, le SYADEN réalise plusieurs types d'actions dans le domaine des réseaux électriques. Il est maître d'ouvrage des investissements de renforcement, de sécurisation et d'extension en zone rurale d'électrification. Il est également responsable des travaux d'aménagement esthétique des réseaux électriques dans toutes les zones du département (urbaine et rurale).

01

RENFORCEMENT

L'augmentation des besoins en énergie électrique des usagers peut entraîner des surcharges et ainsi des chutes de tension ou des coupures qui nécessitent de réaliser des travaux de renforcements de réseau.

02

SÉCURISATION

Les lignes basse tension existantes en fils nus constituent des réseaux vulnérables aux aléas climatiques. Les travaux de sécurisation consistent à remplacer ces ouvrages par des réseaux en fils torsadés.

03

EXTENSION

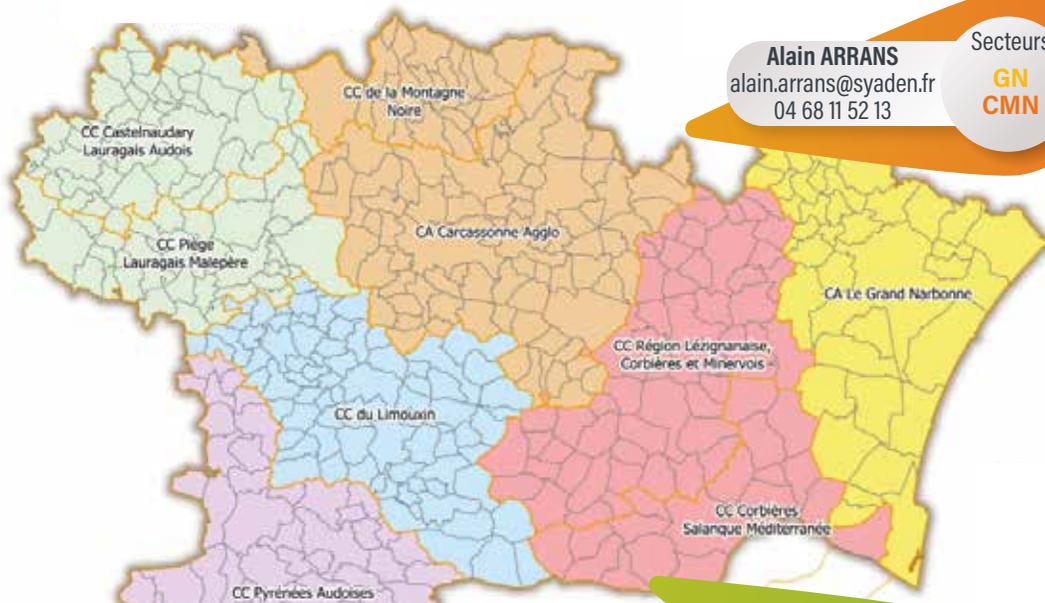
Les travaux d'extensions permettent de desservir en électricité une parcelle destinée à l'implantation de constructions nouvelles ou d'alimenter des bâtiments existants.

04

AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE

Ces opérations consistent à dissimuler les réseaux électriques par le biais d'enfouissements ou de mises en façade, ce qui permet l'embellissement du patrimoine communal, tout en sécurisant les installations.

RÉFÉRENTS DES SECTEURS TERRITORIAUX



Alain ARRANS
alain.arrans@syaden.fr
04 68 11 52 13

Secteurs
GN
CMN

Secteurs
LX
PA
Richard MOYA
richard.moya@syaden.fr
04 68 11 56 38

Thierry FORGUES
thierry.forgues@syaden.fr
04 68 11 59 54

Secteurs
LC
LM

CMN - Carcassonnais Montagne Noire
GN - Grand Narbonne
PA - Pyrénées Audoises

LM - Lauragais Malepère
LX - Limouxin
LC - Lézignanais Corbières

Responsable de service : Jérôme RABASA-PERIN | **Directeur des Territoires :** Pascal MOSTI

Administratif : Yveline FAGES, yveline.fages@syaden.fr, 04 68 11 52 12
Fanny DEL SOCORRO, fanny.delsocorro@syaden.fr, 04 68 11 52 19

www.syaden.net/nos-metiers/distribution-deelectricite



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DÉMARCHE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises, il pèse entre 30% et 50% des consommations énergétiques communales. Dans l'Aude, son coût est 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale.

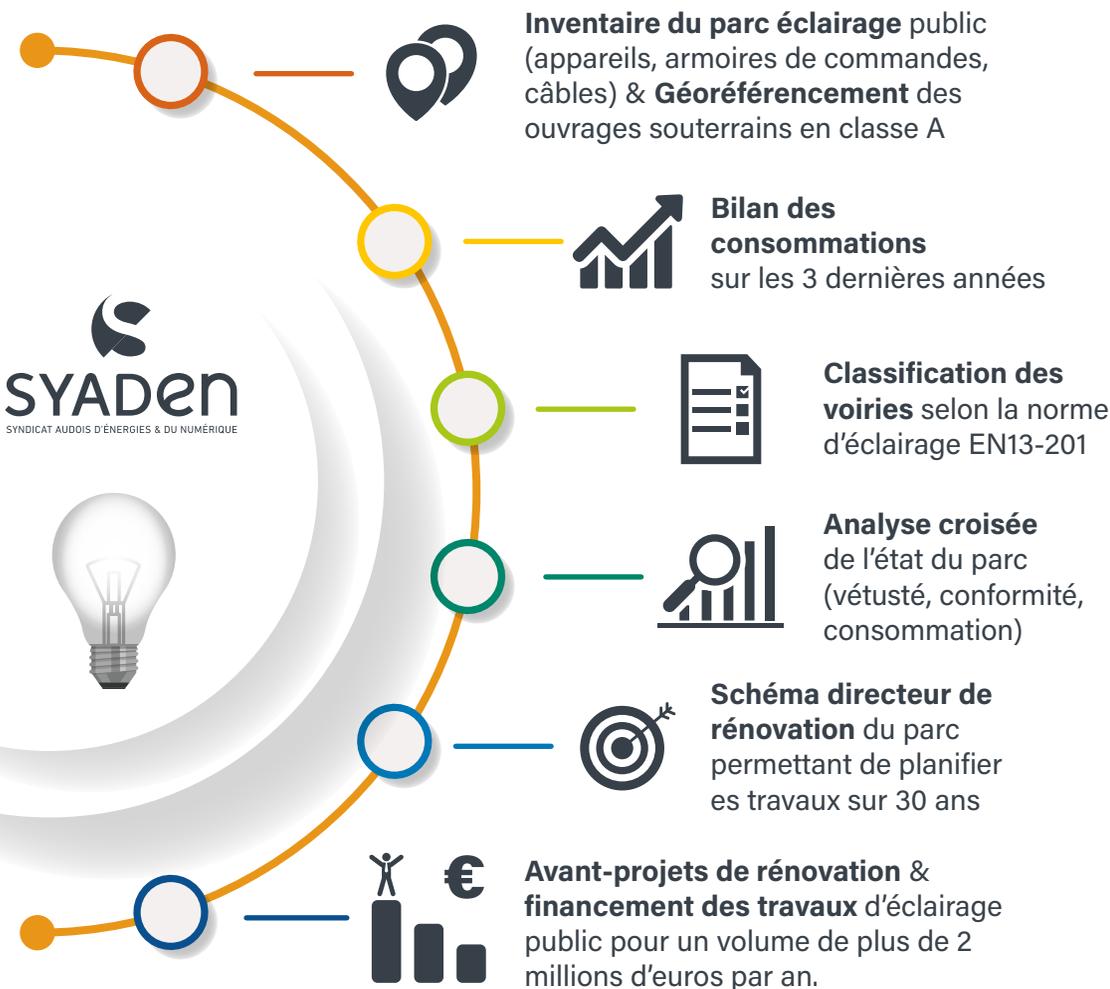
La stratégie développée par le SYADEN consiste à *éclairer juste* : trouver l'équilibre entre les objectifs de maintien du lien social, d'attractivité des communes, de sécurité des personnes et son engagement dans la transition énergétique.

EN PRATIQUE

Pour ses adhérents, le SYADEN propose plusieurs accompagnements, toujours dans une volonté d'encourager un éclairage plus juste, écologique et économique :

DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SYADEN propose un service établissant un bilan de l'éclairage public communal :



INTERVENTION FINANCIÈRE

Le SYADEN soutient les investissements de ses collectivités adhérentes pour les aider à réaliser leurs travaux d'éclairage public (rénovation, extension, mise en conformité des armoires). Il subventionne uniquement les éclairages à haute performance énergétique et environnementale.

Les investissements sont subventionnés en fonction de la taille et du classement des communes au sens du régime d'électrification. Il subventionne ainsi jusqu'à 60% d'une centaine de projets d'éclairage public par an, soit près de 3 millions d'euros de travaux en moyenne.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Démarche tant environnementale qu'économique, le SYADEN encourage et accompagne les collectivités dans l'extinction de leur éclairage public.

L'extinction permet de réduire les consommations et de prolonger la durée de vie du matériel. Elle a des effets bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité, sur la santé et le rythme biologique, ainsi que sur la facture énergétique.

En milieu rural, elle est facile à mettre en œuvre par la pose d'horloge astronomiques. En milieu urbain, une analyse plus poussée sera nécessaire.

Contactez les services du SYADEN pour un accompagnement personnalisé, ou rendez-vous sur le site internet pour plus d'informations.

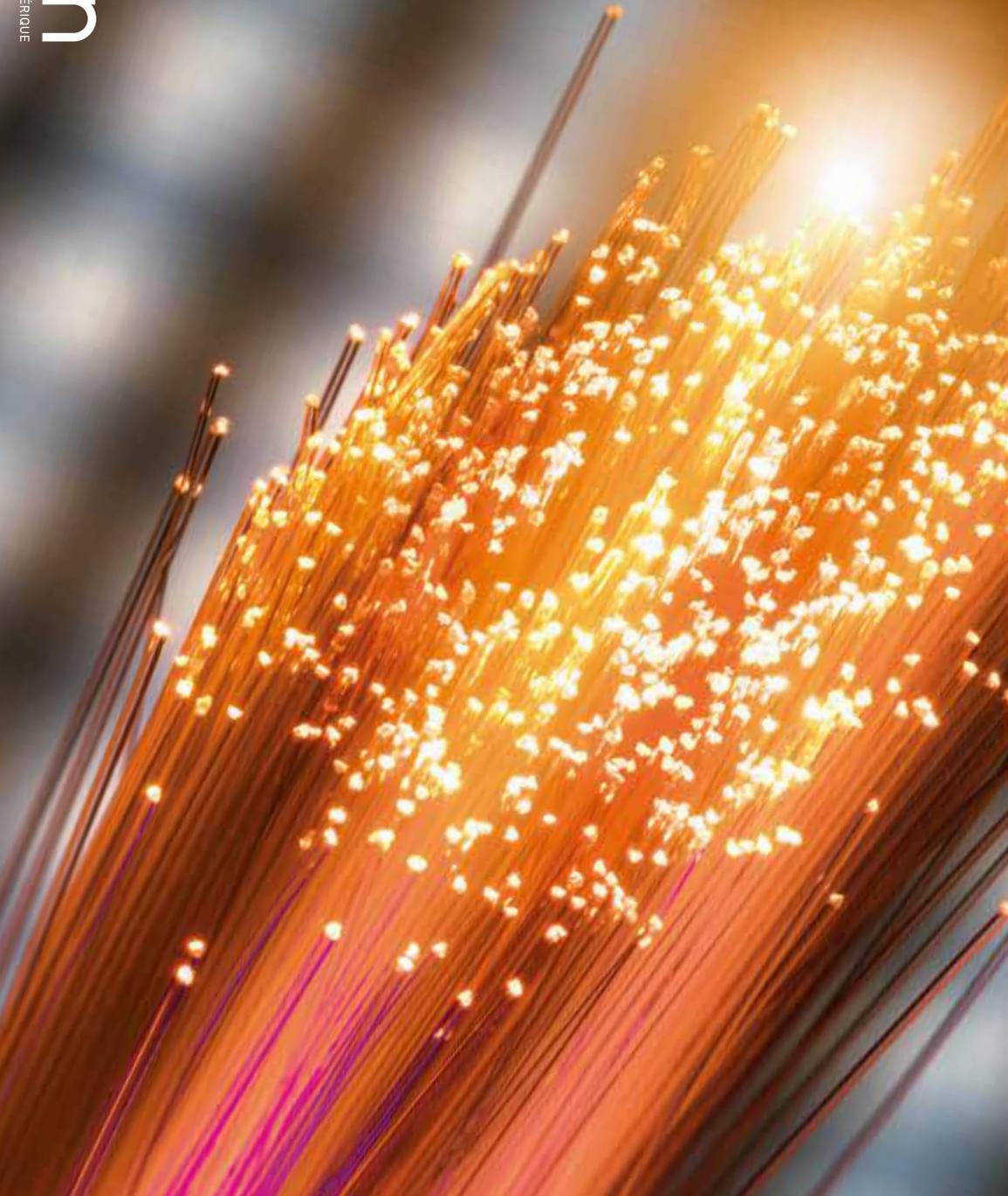
Administratif : Fanny DEL SOCORRO, fanny.delsocorro@syaden.fr, 04 68 11 52 19

Responsable de service : Laurent BERTELLI, laurent.berтели@syaden.fr, 04 68 11 59 58

Direction des Territoires

www.syaden.fr/nos-metiers/eclairage-public

TRÈS HAUT DÉBIT FIBRE OPTIQUE



LA FIBRE OPTIQUE

EN ROUTE VERS LE TRÈS HAUT DÉBIT DANS L'AUDE

Le SYADEN ambitionne d'impulser une dynamique forte pour l'aménagement numérique au sein des territoires du département, développer l'attractivité et l'activité économique de l'Aude, dans le respect de l'environnement.

Suite à l'initiative du Département de l'Aude qui a porté le schéma directeur d'aménagement numérique, en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomération, le SYADEN a lancé le projet Très Haut Débit (THD). Désigné par les collectivités audoises pour piloter le déploiement du réseau THD audois, le SYADEN est chargé de la réalisation des travaux.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

C'EST QUOI LA FIBRE ?

La fibre optique est un tube en verre plus fin qu'un cheveu, qui permet la transmission des données par le biais d'un signal lumineux.

Elle présente plusieurs avantages, dont le fait d'être en débit quasiment illimité qui ne soit pas altéré par la distance, y compris en zone rurale.

L'appellation FTTH vient du terme fiber to the home, fibre jusqu'au domicile. Ainsi, déployer le réseau FTTH revient à déployer la fibre optique sur l'ensemble du réseau d'accès à Internet, jusqu'aux logements, entreprises et services publics.

LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

- Pré-étude, ~ 4 mois : relevé des adresses des abonnés potentiels, dimensionnement des zones à desservir.
- Etude d'exécution, ~ 7 mois : positionner les armoires de rue, recenser et mobiliser les infrastructures
- Travaux, ~ 6 mois : déploiement du réseau de transport, pose des armoires de rue.
- Réception, ~ 1 mois : les équipes du SYADEN remettent les ouvrages construits à l'exploitant, la société Emeraude THD.
- Emeraude THD commercialise le réseau aux fournisseurs d'accès à internet, afin qu'ils proposent leurs abonnements.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Dans la mesure du possible, les réseaux FTTH à construire empruntent le tracé des infrastructures déjà existantes et utilisées par le réseau de téléphonie fixe historique (cuivre).

Sur certains secteurs, il est nécessaire de créer de nouvelles infrastructures. C'est dans ces cas de figure, ou lors d'installations d'armoires de rue, que des travaux de voirie sont nécessaires.

Pour s'abonner à la fibre, l'utilisateur peut appeler le fournisseur d'accès à internet de son choix, qui viendra faire l'installation à son domicile.

LE PROJET DU SYADEN

Ce réseau dénommé **Emeraude** est piloté par le SYADEN, qui en assure les investissements. D'une valeur de 140M€, ce réseau fibre optique est cofinancé par l'Europe (5M€), l'Etat (40M€), la Région (20M€), le Département (25M€), et les intercommunalités (19.4 M€).

L'exploitation de ce réseau a été confié à Emeraude THD, filiale d'Altitude Infrastructure, qui est chargée de la maintenance technique et de la liaison opérationnelle avec les fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Ce projet ambitieux suppose une implication forte de l'ensemble des élus locaux, notamment pour faciliter l'accès aux autorisations de voirie, assurer le positionnement des armoires techniques et garantir la concertation auprès des populations pour les conventions de passage, ainsi que les réunions publiques d'ouverture commerciale du service.

A l'horizon de 2022, ce sont 165 communes qui sont concernées par cette première vague de déploiement FTTH.

Administratif : Anne-Claire VAUTRIN, anne-claire.vautrin@syaden.fr, 04 68 11 71 67

Chefs de projets : David BRIE, david.brie@syaden.fr, 04 68 11 59 51
Gil LAFOND, gil.lafond@syaden.fr, 04 68 11 59 50

Directeur Aménagement & Usages du Numérique : Philippe MEDINA

www.syaden.net/nos-metiers/telecommunications/tres-haut-debit



ÉMERAUDE
Réseau très haut débit

TRÈS HAUT DÉBIT RADIO

LE TRÈS HAUT DÉBIT RADIO GRACE À LA TECHNOLOGIE 4G-LTE

Dans le but de desservir l'ensemble du territoire et ainsi permettre l'accès au Très Haut Débit à tous les audois et audoises, le SYADEN a décidé d'étendre son déploiement Très Haut Débit à l'ensemble des communes ne relevant pas du déploiement de la fibre optique à l'horizon de 2022.

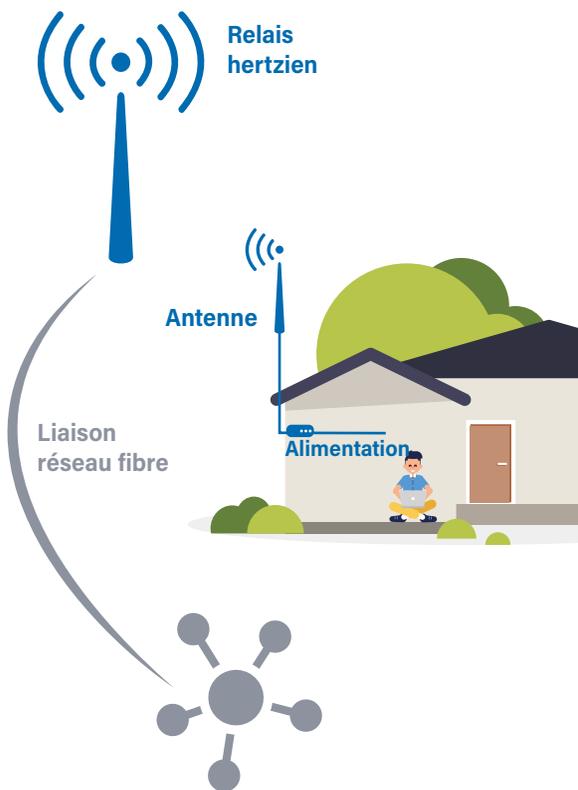
Grâce à cette initiative du SYADEN, plus de 200 communes complémentaires pourront bénéficier du Très Haut Débit radio dénommé « 4G-LTE ».

QU'EST-CE QUE LA 4G-LTE ?

4G LTE (Long Term Evolution) est une norme proche de la 4G mobile, permettant de transmettre des données (télévision, internet, téléphone fixe) sur une bande de fréquence radio, autorisée par l'Arcep (autorité de régulation des communications et des postes) et mise à disposition des collectivités dans le cadre du projet national Très Haut Débit.

L'architecture du réseau à mettre en œuvre est similaire à celle déployée dans le cadre de la téléphonie mobile et nécessite des points hauts pour transmettre le signal radio vers une antenne fixe (CPE : Customer Premises Equipment) de 30 cm de côté située sur le toit des habitations.

Cette antenne sera reliée à la Box internet par un câble. Les connexions à l'intérieur de la maison se feront de façon classique par câble Ethernet ou par wifi.



LE PROJET DU SYADEN

Dans le cadre de ses missions d'aménageur numérique sur le département de l'Aude, le SYADEN est maître d'ouvrage de l'ensemble des dispositifs Très Haut Débit (hors zones déployées par Orange - AMII).

Pour assurer ce déploiement qu'il finance en totalité, le SYADEN a sélectionné la société ALSATIS pour concevoir, réaliser puis exploiter ce réseau radio, en lien avec les fournisseurs d'accès internet.



ÉTUDE D'EXÉCUTION



Étude de faisabilité des liens radios
Recensement des infrastructures existantes et à créer



TRAVAUX



Installation des équipements radio et transmission
Tirage de câbles optiques.
Création d'infrastructures radio (Poteaux, Pylônes...)



MISE EN COMMERCIALISATION



Réunions publiques & communication
Commercialisation auprès des Fournisseurs d'Accès à Internet

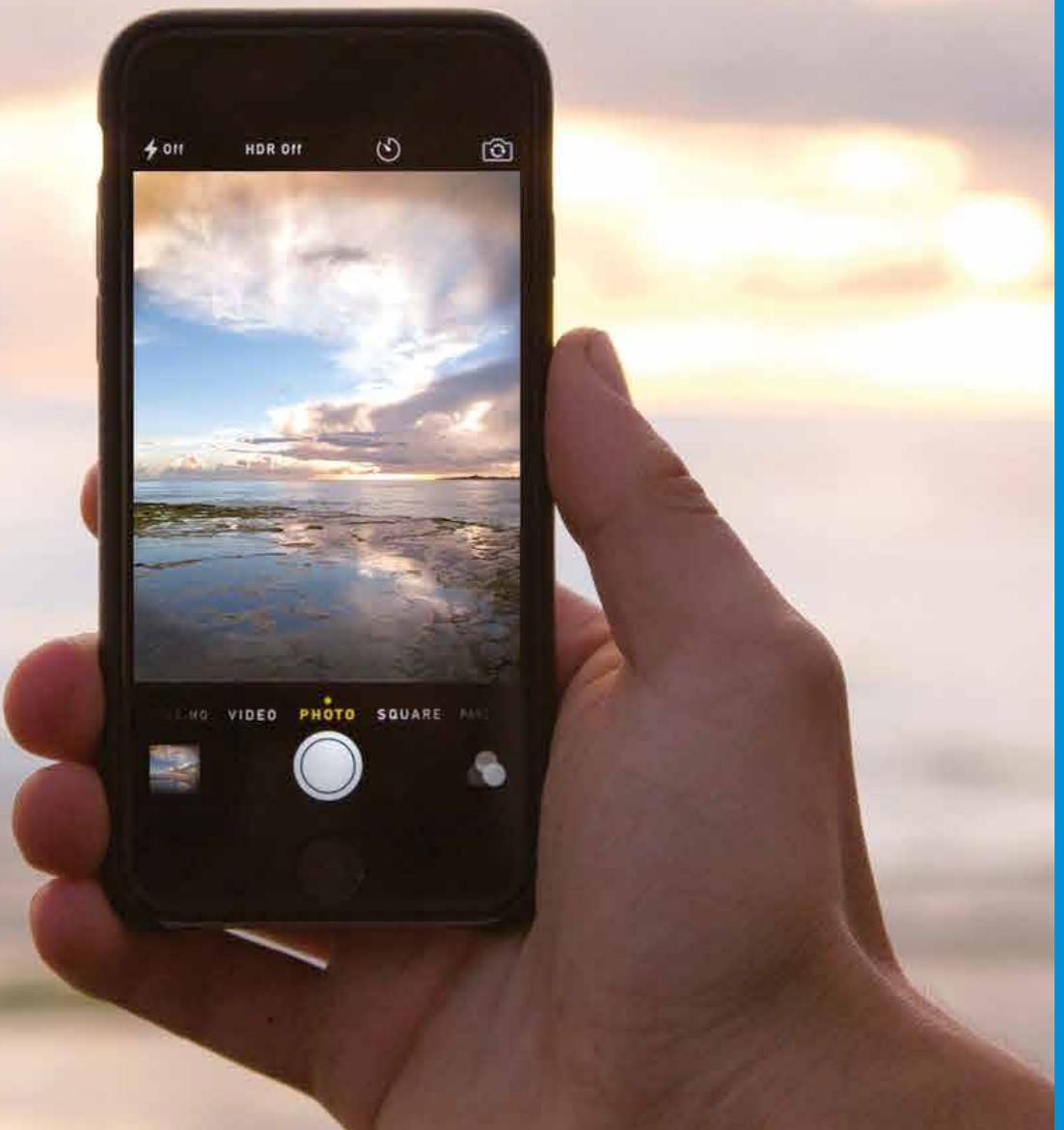


ACCÈS AU SERVICE



Pose d'antennes sur les toits.
Installation de la box internet.
Accès au Très Haut Débit Radio

TÉLÉPHONIE MOBILE



TÉLÉPHONIE MOBILE

RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES OU GRISES

Conscient que la téléphonie mobile est devenue un service d'intérêt général essentiel, le SYADEN s'est mobilisé pour résorber les zones blanches en téléphonie mobile et participe à l'équipe projet New Deal pour identifier les zones de mauvaise couverture. Porteur du projet pour le déploiement de ces équipements en zone blanche, le SYADEN est en charge de la pose des pylônes accueillant par la suite la technologie des opérateurs, positionnés à des points stratégiques permettant de couvrir un maximum de territoire.

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉPHONIE MOBILE ?

Le réseau mobile s'appuie sur différents équipements ayant tous une fonction bien précise.

Une antenne (ou un groupe d'antennes) assurent la liaison entre le terminal mobile et le réseau. La communication entre le téléphone mobile et l'antenne passe par ondes radio, puis elle est acheminée vers le réseau mobile qui effectue la connexion vers les réseaux téléphoniques fixes ou mobiles ou vers les réseaux de transmission de données (Internet, Intranet...), via le réseau câblé.

LE RÉSEAU, LES ZONES BLANCHES ET GRISES

Ce sont les opérateurs de téléphonie mobile qui sont chargés, par le Gouvernement, d'assurer la couverture du territoire.

En zones peu peuplées, on observe souvent un manquement à ces obligations. C'est là qu'apparaissent des zones blanches, où aucun réseau mobile ne passe.

Pour les résorber, des programmes spécifiques sont mis en place : « zones blanches - centres bourgs », puis plus récemment le « New Deal mobile », pour lesquels les acteurs du territoire identifient les zones de mauvaise couverture, qui donneront lieu à des investissements des opérateurs mobiles dans les 24 mois.

LE PROJET DU SYADEN

Plusieurs communes audoises ont été identifiées en zone de non-réception de téléphonie mobile, dite "zone blanche", suite à une étude de couverture menée par le Cidap (Comité interrégional pour le développement et l'aménagement des Pyrénées), en concertation avec les opérateurs Bouygues Télécom, Orange, Free et SFR.

Ce faisant, sous l'impulsion du Conseil Départemental de l'Aude et avec le soutien financier de l'Etat, il a été confié au SYADEN la maîtrise d'ouvrage de la couverture de ces territoires encore mal desservis en téléphonie mobile.

Ce projet de téléphonie mobile a un intérêt majeur pour l'accès aux services numériques essentiels, il s'inscrit dans un partenariat global avec les territoires.

Le portage du projet par le SYADEN permet d'optimiser la maîtrise d'ouvrage et d'envisager un déploiement intégré, associant à la fois l'alimentation électrique et l'installation des nouveaux équipements de téléphonie mobile.



Administratif : Anne-Claire VAUTRIN, anne-claire.vautrin@syaden.fr, 04 68 11 71 67

Chefs de projets : David BRIE, david.brie@syaden.fr, 04 68 11 59 51

Mathieu MARTINEZ, mathieu.martinez@syaden.fr, 04 68 11 59 59

Direction Aménagement & Usages du Numérique : Philippe MEDINA

www.syaden.net/nos-metiers/telecommunications/telephonie-mobile

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES



LES ENR ÉLECTRIQUES

POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE L'ÉNERGIE

La loi sur la transition énergétique a rappelé l'importance des territoires dans la mise en œuvre d'une politique nationale ambitieuse. Le déploiement des énergies renouvelables (EnR) doit s'appuyer sur un portage territorial des projets pour faciliter leur acceptabilité, favoriser leur appropriation par la population locale et améliorer les retombées socioéconomiques.

Le SYADEN souhaite apporter une vision à long terme sur les énergies renouvelables et a pour ambition de définir une méthodologie d'accompagnement des territoires et des outils s'inscrivant dans cette stratégie régionale.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat et la Région à Energie Positive, les territoires vont jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la transition énergétique en favorisant l'émergence de projets d'énergie renouvelable par la mobilisation des acteurs de terrain.

Le SYADEN et la SEM ELO - Energies Locales d'Occitanie - se sont inscrits dans cette démarche depuis 2014 en adoptant une Charte EnR et en accompagnant les collectivités audoises dans la faisabilité et la réalisation de projets favorisant les énergies renouvelables, visant à valoriser les potentialités locales tout en impliquant les acteurs du territoire.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Sur les énergies renouvelables électriques, le SYADEN accompagne les projets éoliens, photovoltaïques au sol et en toiture, ainsi que les projets de micro hydro-électricité.

01

1er Contact | Cette étape permet d'identifier le potentiel EnR sur un site précis et d'évaluer l'ambition de la collectivité ou faire remonter à la commune et/ou à l'intercommunalité les informations d'un éventuel projet sur son territoire.

02

Note d'opportunité EnR | Étude succincte, du type esquisse, du potentiel EnR sur le territoire d'une commune/d'une intercommunalité.

03

Analyse du projet EnR | Étude approfondie d'un projet EnR (photovoltaïque au sol/toiture, éolien ou micro-hydroélectricité) de la collectivité, permettant à celle-ci de saisir les enjeux techniques, administratifs et financiers du projet.

04

L'accompagnement d'un projet ENR | S'effectue tout au long de sa mise en œuvre, de la conception à la réalisation. Cette mission vise à accompagner de façon personnalisée la collectivité au plus près de son projet EnR.

05

Le suivi d'un projet ENR | Concerne toutes les phases de mise en route travaux d'un projet et le suivi de son exploitation.

SITES ISOLÉS ALIMENTÉS EN PHOTOVOLTAÏQUE

Lorsque des usagers ou certains sites d'intérêt général sont situés à des distances trop éloignées du réseau public d'électricité, il est recommandé de recourir à une alimentation via des sources d'énergies nouvelles et renouvelables (essentiellement photovoltaïque, voire éolien ou micro-hydraulique).

Ces alimentations intégrées au patrimoine des communes et du SYADEN relèvent de la catégorie des sites dits « isolés », dont l'exploitation est confiée au concessionnaire d'électricité Enedis.

Administratif : Marlène DIEL-FABRE, marlene.diel-fabre@syaden.fr, 04 68 11 52 11

Chefs de projets : Laurent BAUDRON, laurent.baudron@syaden.fr, 04 68 11 45 04
Sophie MAS, sophie.mas@syaden.fr, 04 68 11 59 53

Responsable de service : Laurent BAUDRON

Directeur Transition Energétique : Yann SICARD

www.syaden.net/nos-metiers/developpement-durable/energies-renouvelables-electriques

ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

LA CHALEUR RENOUVELABLE UNE FILIÈRE D'AVENIR

La filière EnR thermique, comprenant le Bois-énergie, la géothermie et le chauffage solaire, s'est progressivement modernisée et se trouve en forte croissance. Aujourd'hui, le Bois-énergie constitue la première source d'énergie renouvelable en France.

Afin de promouvoir et développer l'utilisation des EnR thermiques comme source d'énergie sur la région Occitanie, l'ensemble du territoire est couvert par un réseau de missions chaleur renouvelable, dont celle pilotée par le SYADEN. Ainsi, il porte au niveau du département l'ambition régionale sur les EnR thermiques auprès de l'ensemble des territoires, élus et acteurs audois.

FOCUS SUR LE BOIS-ÉNERGIE

Le Bois-énergie désigne l'utilisation du bois en tant que combustible dans le but de produire de l'énergie. C'est une énergie renouvelable qui peut être produite localement, issue de la gestion forestière ou en valorisant des bois industriels en fin de vie.

Le chauffage au bois est une possibilité à prendre en compte dans tous les projets de construction ou de remplacement d'énergies fossiles. Le Bois-énergie constitue une alternative intéressante et avantageuse d'un point de vue économique et environnemental.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Le SYADEN accompagne et réalise 3 missions principales pour répondre aux projets spécifiquement sur une solution de chauffage à la chaleur renouvelable :

01

La note d'opportunité - esquisse du projet | Document synthétique indiquant l'enjeu potentiel qu'aurait la chaleur renouvelable sur un site et de saisir si ce projet pourrait avoir un intérêt et une faisabilité technique. Un avis favorable, neutre ou négatif sera livré en fin de note.

02

L'analyse d'opportunité - avant-projet | C'est un rapport technique et financier détaillant l'ensemble du projet chaleur renouvelable, de la faisabilité technique, aux possibilités d'approvisionnement pour le bois-énergie, jusqu'au chiffrage de la solution de référence et de la solution EnR thermique, ainsi qu'un bilan financier (temps de retour sur investissement, aides mobilisables, amortissement sur 20ans...).

03

Le suivi de projet - accompagnement jusqu'à la mise en chauffe et suivi | Dès lors que le projet est acté par le maître d'ouvrage, le SYADEN accompagne la collectivité ou la structure publique dans toutes les démarches sur son projet. Il monte les dossiers de subventions, conseille sur la mise en concurrence du maître d'œuvre et de l'installateur, analyse les devis et suit les chantiers. Le SYADEN réalise également, suite à la mise en chauffe, le suivi des consommations et dépenses de la chaufferie pendant 3 ans.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE APPROVISIONNEMENT DU BOIS-ÉNERGIE

La mission d'animation du réseau chaleur renouvelable de l'Aude, portée par le SYADEN, travaille à la structuration de la filière bois en accompagnant notamment les approvisionneurs. Ainsi, le SYADEN promeut la démarche Qualité Bois Energie Occitanie (QBEO), mise en place par l'ADEME et la Région Occitanie.

LES INVESTISSEMENTS : LES RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS-ÉNERGIE

Après avoir réalisé en 2016 une étude de faisabilité en partenariat étroit avec la Communauté de communes du Limouxin, le SYADEN investit dans le réseau de chaleur urbain au bois-énergie de Limoux. De nombreux établissements vont pouvoir en bénéficier : la communauté de communes, l'hôpital, un EHPAD, un HLM, un Foyer des jeunes travailleurs, etc.

Au-delà des économies d'énergies générées, ce projet permettra d'utiliser une ressource locale et renouvelable ainsi que de contribuer à la structuration et au développement de la filière bois de la Haute Vallée de l'Aude. Cet investissement constitue un véritable projet de territoire.

Administratif : Marlène DIEL-FABRE, marlene.diel-fabre@syaden.fr, 04 68 11 52 11

Chef de projets : Frédéric CHERRIER, frederic.cherrier@syaden.fr, 04 68 11 71 72

Responsable de service : Tony PIREs, tony.pires@syaden.fr, 04 68 11 52 15

Directeur Transition Énergétique : Yann SICARD

www.syaden.net/nos-metiers/developpement-durable/energies-renouvelables-thermiques

CONSEILS EN MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



CONSEILS EN ÉNERGIE PARTAGÉS & DIAGNOSTICS THERMIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service proposé par le SYADEN aux collectivités. Soutenu par l'ADEME, il permet d'établir l'état des lieux des consommations d'énergies de la commune (électricité, gaz, fioul, eau) sur l'ensemble de son patrimoine, de mettre en place des actions et solutions techniques visant à réduire et maîtriser les consommations énergétiques.

Dans la continuité de la mission CEP, le SYADEN propose des Diagnostics Thermiques des Bâtiments Publics, issus du programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE). Cette mission permet aux collectivités de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision, afin de programmer les interventions nécessaires pour l'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment public.

UNE DÉMARCHE POUR RÉDUIRE NOS BESOINS ÉNERGÉTIQUES

L'énergie la moins polluante est celle qu'on ne consomme ou ne produit pas. La part des dépenses énergétiques dans le budget de fonctionnement des communes augmente régulièrement et représente entre 5 et 6 % du budget des petites communes. Le SYADEN ayant pleinement conscience que la réduction de nos besoins énergétiques passe par l'élaboration de programmes d'action en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique, il propose de repenser notre vision de l'énergie :

SOBRIÉTÉ

Prioriser les besoins énergétiques essentiels
dans les usages individuels et collectifs de l'énergie

Eteindre les vitrines des magasins, des bureaux inoccupés, l'éclairage public sur certaines plages horaires, limiter l'étalement urbain, réduire les emballages...

EFFICACITÉ

Réduire la quantité d'énergie
nécessaire à la satisfaction d'un même besoin

Isoler les bâtiments, améliorer les rendements des appareils électriques, véhicules, éclairages, etc.

RENOUVELABLES

Privilégier les énergies renouvelables

qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.

**SOBRIÉTÉ &
EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

LES CONSEILS EN ÉNERGIE PARTAGÉS

01

L'ÉTUDE

- Analyse les consommations d'énergie et d'eau des trois dernières années, repère les anomalies (surpuissances, surconsommations...)
- Réalise une visite et un diagnostic de votre patrimoine pour déterminer les actions à mener.

02

LES RÉSULTATS

- Vous connaissez ainsi les bâtiments les plus consommateurs.
- Vous pouvez apprécier le niveau de performance de votre parc d'éclairage public.
- Les surcoûts d'abonnements sont repérés, des pistes d'améliorations vous sont proposées.

03

LES ACTIONS

- Vous optimisez à peu de frais le fonctionnement de l'existant,
- Vous établissez un programme d'investissement qui vous permet d'améliorer la performance énergétique de votre patrimoine, son confort et de maîtriser votre budget de fonctionnement.

LES DIAGNOSTICS THERMIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Dans le cadre du programme ACTEE, le Diagnostic fait appel à de l'ingénierie externalisée, supervisée par les services du SYADEN.

IDENTIFICATION

Identifier et hiérarchiser les bâtiments les plus énergivores

INVESTIGATION ET DIAGNOSTIC

- Analyse détaillée du bâti, des installations et équipements
- Réalisation d'un DPE (Diagnostic de performance énergétique)

PROGRAMME DE REABILITATION

Elaboration de plusieurs programmes de réhabilitation énergétique sur la base de bouquets de travaux cohérents, adaptés aux besoins et caractéristiques du bâtiment

CHIFFRAGE

Prévisionnel des programmes d'amélioration énergétique :

- Coûts des travaux et de l'exploitation-maintenance,
- Temps de retour sur investissement,
- Montant des aides publiques mobilisables

Administratif : Marlène DIEL-FABRE, marlene.diel-fabre@syaden.fr, 04 68 11 52 11

Chefs de projet : CEP - Audrey BARTHES, audrey.barthes@syaden.fr, 04 68 11 59 57
DTBP - Tarik SADAK, tarik.sadak@syaden.fr, 04 48 49 05 34

Responsable : Tony PIRES | **Directeur Transition Énergétique :** Yann SICARD

www.syaden.net/nos-metiers/developpement-durable/conseil-en-energie-partage

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LES CEE

POUR VALORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le dispositif des CEE a été créé en 2005 par la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique), afin de promouvoir l'efficacité énergétique du patrimoine existant.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Pour répondre à cette obligation, les fournisseurs doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie, dont les collectivités territoriales. Ces actions incitatives en faveur des économies d'énergie génèrent des CEE, au profit notamment des collectivités. Le SYADEN accompagne ces dernières et mutualise les CEE pour une valorisation optimale en vue de soutenir de nouvelles opérations de performance énergétique.

QU'EST-CE QU'UN CEE ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), créé la loi POPE, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et les carburants pour automobiles).

Les obligés sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : particuliers, collectivités territoriales ou professionnels. Ils obtiennent en contrepartie des CEE.

Ces CEE sont obtenus à la suite d'actions générant des économies d'énergies entreprises par les obligés, ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie (y compris les collectivités ou syndicats d'énergie).

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

LE PROJET DU SYADEN

Depuis sa création en 2010, le SYADEN a constitué un groupement de collecte des CEE.

Les collectivités audoises ont désigné depuis lors le SYADEN comme mandataire pour les collecter.

Cette mission se déroule sur 3 étapes principales :

COLLECTE

Le SYADEN collecte et valorise à des tarifs négociés les CEE relatifs aux travaux d'économies d'énergies entrepris sur le patrimoine de ses adhérents.

Celui-ci comprend principalement les travaux engagés sur les bâtiments publics en vue de réaliser des économies d'énergie, et les ouvrages de rénovation de l'éclairage public

ACCOMPAGNE

Le SYADEN accompagne les collectivités pour rassembler les éléments administratifs nécessaires à la valorisation des CEE résultant d'actions d'économies d'énergies en vue d'un dépôt sur la plateforme étatique dédiée.

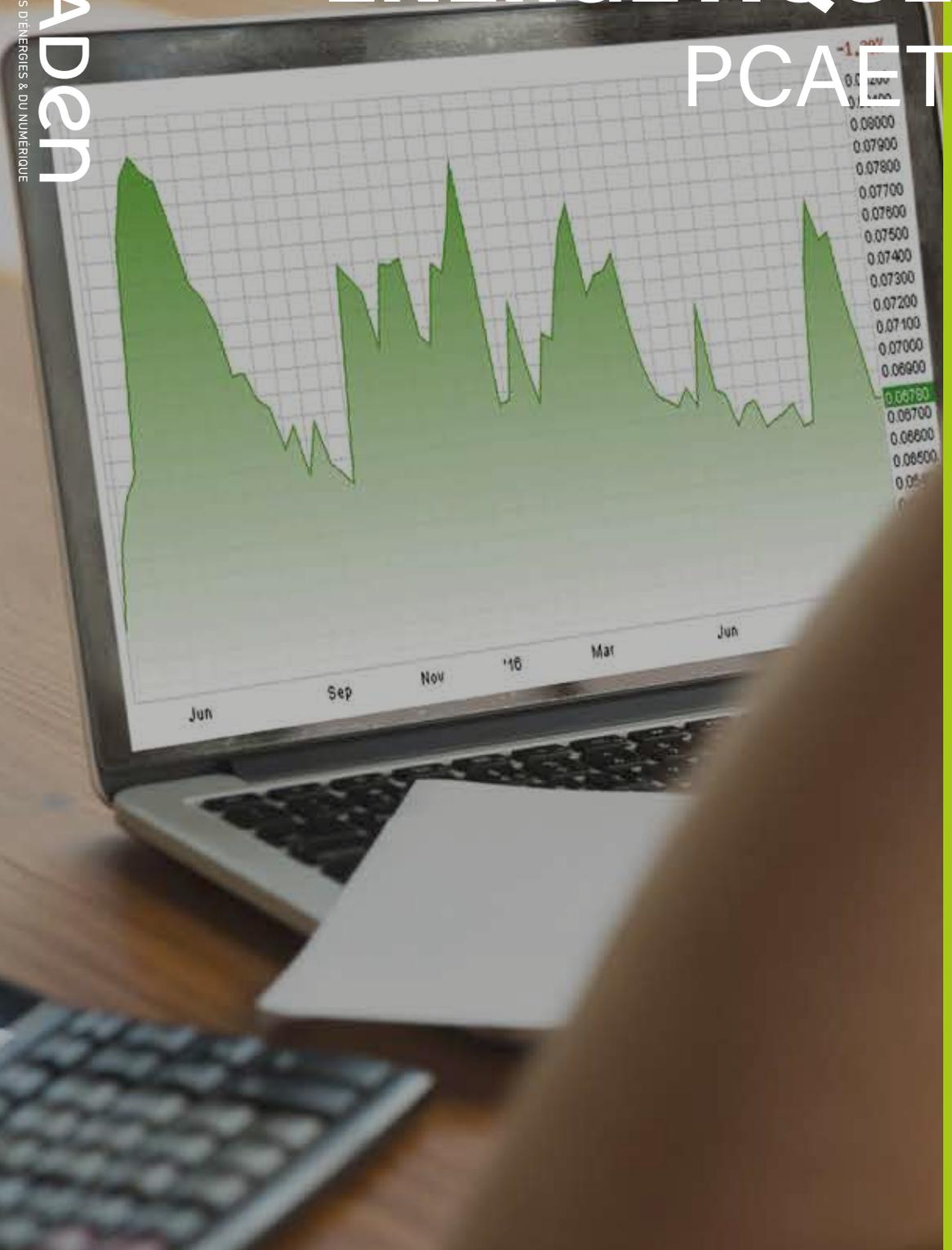
Il supervise la négociation et la vente des CEE sur celle-ci.

VALORISE

Le SYADEN reverse la valorisation financière dégagée par la vente des CEE en investissant dans de nouveaux travaux d'économies d'énergies, en aidant des projets liés à la performance énergétique, ou en faveur de projets innovants de haute qualité environnementale...

Ces investissements sont réalisés sur les territoires en fonction de l'origine des CEE.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE PCAET



ACCOMPAGNEMENT PCAET

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le SYADEN assure pour le compte des intercommunalités qui le souhaitent un accompagnement pour la mise en oeuvre opérationnelle de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), nécessaire à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Le SYADEN anime également la Commission Consultative Paritaire dans le domaine de l'Énergie, CCPE, qui a vocation à dynamiser les thématiques relatives à la mise en oeuvre de la transition énergétique en lien avec les intercommunalités porteuses des PCAET.

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET, outil opérationnel de planification et de coordination des politiques locales liées à la transition énergétique sur le territoire, ne peut alors s'envisager qu'en interaction avec les parties prenantes que sont la Région Occitanie, l'ADEME, les services de l'Etat, le SYADEN et plus largement avec l'ensemble des acteurs du territoire.

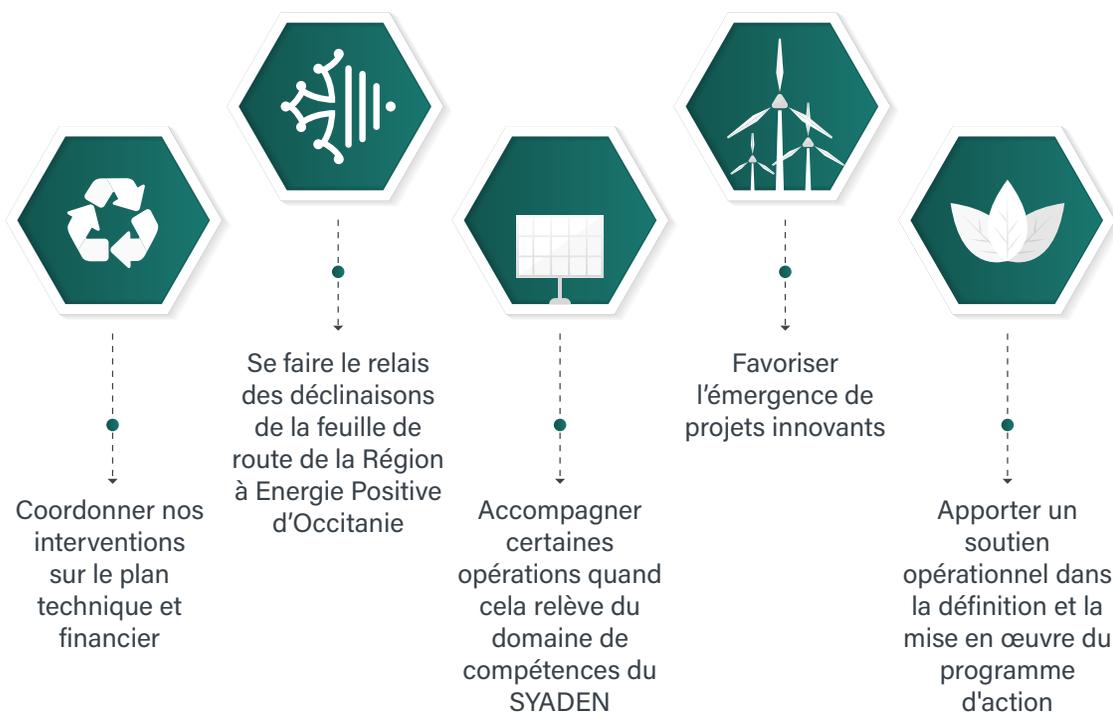
LE PROJET DU SYADEN

Le SYADEN a décidé de jouer pleinement son rôle et d'apporter son soutien à la mise en œuvre des PCAET sur le département, dans le cadre de partenariats technico-financiers dédiés avec les intercommunalités.

Un travail collaboratif est ainsi engagé avec les acteurs du territoire.

Ses objectifs :

ACCOMPAGNEMENT SYADEN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



Administratif : Marlène DIEL-FABRE, marlene.diel-fabre@syaden.fr, 04 68 11 52 11

Chef de projets : Arnaud BELONDRADE, arnaud.belondrade@syaden.fr, 04 68 11 71 65

Directeur Transition Énergétique : Yann SICARD

www.syaden.net/nos-metiers/developpement-durable

GROUPEMENTS D'ACHATS ÉLECTRICITÉ GAZ

REGROUPER L'ACHAT DES ÉNERGIES POUR MUTUALISER ET ÉCONOMISER

Le recours au groupement d'achat a pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Le groupement de commandes fait l'objet d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres et en définissant les modalités de fonctionnement.

Le SYADEN propose à ses adhérents des groupements pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

REGROUPER L'ACHAT DES ÉNERGIES

Pour répondre aux obligations des collectivités en matière de mise en concurrence de leurs achats d'énergie, le SYADEN propose une mutualisation au niveau départemental pour l'achat des 2 énergies de réseaux principales (l'électricité et le gaz naturel).

Depuis le 1er juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence pour tous les consommateurs.

Le 1er janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité ont disparu pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA (anciens tarifs "jaunes" et "verts"). Les tarifs réglementés ont également disparu pour le gaz naturel pour les bâtiments dont la consommation est supérieure à 30 MWh annuels.

Les personnes publiques, et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché, doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par les dispositions relatives à la commande publique pour la sélection de leurs prestataires.

L'EXPERTISE DU SYADEN À DISPOSITION DE SES ADHÉRENTS

Le SYADEN apporte son expertise des marchés de l'énergie dans la préparation, l'élaboration et l'exécution du marché.



Cette mutualisation n'est pas uniforme et, par les lots réalisés et les grilles de prix proposées, les membres règlent le juste prix en fonction de leur volume de consommation ou de leur puissance appelée.

Accompagnement du SYADEN dans la gestion de vos données énergétiques

Le SYADEN met à disposition des membres des groupements d'achats un agent afin de les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches : modification de compteurs, optimisation des abonnements, synthèses et suivi énergétique...

L'option « électricité 100% verte »

Elle peut être souscrite pour tous les compteurs, quelle que soit la puissance souscrite. Le terme électricité « verte » désigne l'électricité produite uniquement à partir de sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, éolienne, solaire...). Le fournisseur prouve l'origine renouvelable de son électricité en fournissant au client des certificats appelés Garanties d'Origines.

Administratif : Marlène DIEL-FABRE, marlene.diel-fabre@syaden.fr, 04 68 11 52 11

Chef de projets : Sophie CHIFFRE, sophie.chiffre@syaden.fr, 04 68 11 45 01

Directeur Transition Énergétique : Yann SICARD

www.syaden.net/nos-metiers/groupement-dachat

BORNES DE RECHARGE RÉVÉO

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



RÉVÉO, UN RÉSEAU RÉGIONAL

POUR RECHARGER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dix syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie et les deux métropoles de Toulouse et Montpellier se sont unis pour créer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le SYADEN a piloté la coordination du projet régional, baptisé Révéo, au travers d'un marché groupé pour installer et exploiter plus de 1100 bornes de recharge, dont 135 dans l'Aude.

Les bornes sont installées sur le domaine public par les syndicats d'énergie, elles sont accessibles tant aux résidents qu'aux itinérants, aux particuliers comme aux professionnels.

UN RÉSEAU RÉGIONAL INTEROPÉRABLE

Doté d'une tarification unique sur tout le territoire, le réseau Révéo a été soutenu par l'Etat (ADEME).

L'exploitation de ce service a été confié à un prestataire commun, Bouygues Energies & Services.

Les déplacements interdépartementaux sont ainsi facilités. Grâce à des accords d'interopérabilité, les usagers ont à la fois la possibilité de se recharger sur les bornes du territoire, ainsi qu'accéder à un réseau encore plus vaste au niveau national et bientôt international. L'abonné à Révéo a ainsi accès à plus de 5500 bornes de recharge.



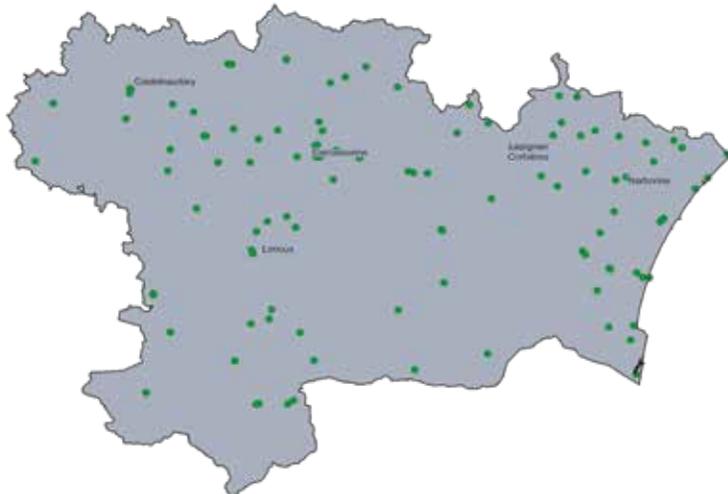
Pour s'abonner et bénéficier de tarifs préférentiels, avoir plus d'informations sur le réseau, découvrir les tarifs ou géolocaliser les bornes : rendez-vous sur www.reveocharge.fr ou l'application téléphonique (Android et Apple). Grâce à celle-ci, des utilisateurs en itinérance occasionnelle ou ne souhaitant pas s'abonner ont accès au service.

LE SYADEN A DÉPLOYÉ 135 BORNES DANS L'AUDE

Fort de ses compétences dans les domaines de l'énergie, c'est tout naturellement que le SYADEN s'est tourné vers le secteur de l'électro mobilité.

Dans l'Aude, ce sont 131 bornes normales (puissance jusqu'à 22kVA) et 4 bornes rapides (puissance supérieure à 22kVA) qui sont installées.

Ce réseau fera l'objet d'un maillage ajusté et d'investissements complémentaires ou innovants après analyse des besoins du territoire et validation des élus sur l'opportunité de poursuivre le déploiement.



L'objectif est maintenant de promouvoir le réseau pour sensibiliser les utilisateurs et futurs utilisateurs. Il est essentiel que les audois entendent que le déplacement en véhicule électrique est désormais possible, sans crainte de tomber en panne de batterie.

TARIFS DU RÉSEAU RÉVÉO	ABONNÉ	NON ABONNÉ / ITINÉRANT
Abonnement annuel	12€	-
BORNE NORMALE (JUSQU'À 22 kVA)		
Coût de la connexion (inclue 1h de charge)	1,50€	3€
7h-21h (coût à la minute après 1h de charge)	0,025€	0,025€
21h-7h (coût à la minute après 1h de charge)	Gratuit	Gratuit
BORNE RAPIDE (SUPÉRIEUR À 22 kVA)		
Coût de la connexion (inclue 1/4h de charge)	2€	4€
24h/24h (coût à la minute après 1/4h de charge)	0,067€	0,067€

Administratif : Fanny DEL SOCORRO, fanny.delsocorro@syaden.fr, 04 68 11 52 19

Responsable : Jérôme RABASA-PERIN, jerome.rabasa-perin@syaden.fr, 04 68 11 52 14

Directeur des Territoires : Pascal MOSTI

www.syaden.net/nos-metiers/bornes-recharge

15 rue Barbès • 11000 CARCASSONNE
contact@syaden.fr • 04 68 11 56 30
www.syaden.fr



Suivez-nous !

www.syaden.fr



FACEBOOK.COM
/SYADEN11



TWITTER.COM
/SYADEN_11



INSTAGRAM.COM
/SYADEN11

CONTACTEZ-NOUS !

Direction, Protocole, Communication : contact@syaden.fr

Territoires : territoires@syaden.fr

Numérique : thd@syaden.fr

Transition énergétique : transition@syaden.fr